Label
Information
Jeunesse

#BABY-SITTING

GUIDE PRATIQUE

Le baby-sitting

c'est quoi?

Une activité rémunérée ponctuelle mais réglementée de garde d'enfants.

pour quels enfants?

1 ou plusieurs enfants âgés au minimum de 3 ans.

c'est Quand?

et où ?

En journée, soirée, pendant la nuit...

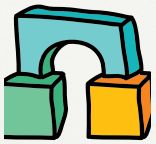

au domicile de l'enfant, sur des événements de type mariage, anniversaire...

quelles actions?

Accompagner l'enfant à l'ecole, lui proposer diverses activités, l'aider dans la prise de ses repas et dans les tâches quotidiennes d'hygiène et de coucher, etc.

Quelles COMPETENCES ?

Être baby-sitter n'est pas un métier.
Aucun diplôme n'existe et sa pratique n'exige aucune formation particulière.

Il est souvent demandé d'avoir un minimum d'expérience auprès des enfants.

Des atouts que vous pouvez avoir:

- attestation de secourisme
- BAFA
- projet pro dans les métiers de l'enfance, du médico social, de l'éducatif...
- le PERMIS

Des QUALITÉS que vous pouvez mettre en avant

- patience
- créativité
- organisé
- etc...
- attentif
- ponctualité
- sens des responsabilites

Quel CADRE LEGAL?

- L'âge legal pour être baby-sitter est **16 ans**

- Pour les mineur il faut une **autorisation parentale.**

- Le baby-sitting est une activité salariée. Il est donc important d'être déclaré ce qui vous permet d'être assuré en cas d'accident. pour celà vous devez faire un contrat de travail et votre employeur effectuera une déclaration en ligne sur le site de l'URSSAF.

Quelle RÉMUNÉRATION?

- Le salaire minimum doit correspondre au SMIC, soit 10,15€ brut de l'heure (au 1er janvier 2020).

- Le salaire peut être su périeur. Il est déterminé par le parent employeur et négocié avec le baby-sitter.

- Pour les jeunes de -18ans un abattement de salaire peut être pratiqué (sauf s'il a déjà 6 mois d'expérience professionnelle):
  - 80% du SMIC entre 16 et 17ans
  - 90% du SMIC entre 17 et 18ans

- Le nombre d'enfants gardés en même temps n'a pas d'impact sur la rémunération.

Les heures travaillées

Les heures où l'enfant dort peuvent etre comptées en heures responsables ce qui équivaut à 2/3 d'une heure où l'enfant ne dort pas.

Comment trouver des offres

Avant de vous lancer, définissez vos critères de recherche: vos disponibilités, votre zone géographique, et identifiez vos atouts et vos qualités .

Déposez une petite annonce

- sur les lieux de vie (commerce, crèches, association, mairie...)
- sur les réseaux sociaux

par le bouche à oreille

sur le web

avec le service Baby-sitting de l'APIJ

Apij

Label Information Jeunesse

Promeneurs du Net

...recherche de lieux ressources...

...models de contrat...

...infos pratiques...

pour + d'INFOS

...accompagnement sur le CV et lettres de motivation..

me contacter en MP!!

Julie apij pdn

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

Allocations Familiales